



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 48/2015
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 25 Votants : 29 Procurations : 04

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 12 MAI 2015

Affiché le : 11 MAI 2015

L'An deux mille quinze, le cinq mai, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 27 avril 2015

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, GONZALEZ, CANEZIN, LLOUBERES, BEUILLE, ZAMBONI, CASTAING, AUDIGUIER, ANDUZE, MALBEC, BERNES, SCHINTONE, BENHADJ, JOUSSEAUME, MARQUIER, RAYMOND, RIGAUD, LE GUIRIEC, SEIB-TAUPIN, GIOIA-MASSOT, FERTE, LACLAU, SUZE, MARTIN, GARBIN.

PROCURATIONS

Mme LASSALLE	à	Mme SCHINTONE
Mme FIEVRE	à	Mme MAUREL
Mme LIAN	à	Mme GONZALEZ
Mme AUDIGUIER	à	Mme MALBEC

SECRETAIRE : M. BEUILLE a été élu Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : FINANCES - Mise en place d'un forfait déplacement pour la Directrice EJE.

La Directrice du service Enfance Jeunesse Education pilote et coordonne un ensemble de structures sur le territoire de la commune : Ecoles Jules Ferry et Louise Michel, RAM, crèches Prestillou, Prunel, Gros Câlin, entretien ménage de l'ensemble des bâtiments communaux (...). Elle est également missionnée pour le suivi du chantier de la construction du nouveau groupe scolaire. Elle est donc amenée à se déplacer fréquemment hors commune : Toulouse-Métropole, CAF, Centre de Gestion, CARSAT (...).

Afin de simplifier les démarches administratives liées au remboursement de ses déplacements et de lisser les frais, Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de fixer à 360 € par trimestre le montant forfaitaire de ses déplacements pendant tout le temps que dureront les fonctions concernées.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité (M. JOUSSEAUME ne participe pas au vote) :

- De fixer à 360 € par trimestre le montant forfaitaire des déplacements de la Directrice du service Enfance Jeunesse Education pour la durée des fonctions visées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 07 mai 2015

Le Maire,

Lysiane MAUREL

